

# ARRETE MUNICIPAL N°AC2026-079

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route de la Magne**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'**entreprise Charvin JC et Fils - 74410 Saint-Jorioz** relative à des travaux d'arrachage d'une haie pour le compte d'un privé.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, la circulation route de la Magne, au droit du n°176, sera alternée par panneaux B15-C18 7 jours dans la période du 18/05/2026 au 19/06/2026.

### **Article 2 :**

Pendant la durée du chantier la vitesse sera limitée à 30 km/heure et une largeur de 3.5m devra être maintenue pour le passage des secours.

### **Article 3 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état ainsi que de refaire tous les marquages au sol défectueux avec validation de la Commune de Saint-Jorioz dans un délai de deux semaines .

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur ([sarl-charvin-j-c-et-fils-d@demat.sogelink.fr](mailto:sarl-charvin-j-c-et-fils-d@demat.sogelink.fr))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Publié sur le site internet de la commune, [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 05/05/2026

Le Maire  
Michel BEAL

